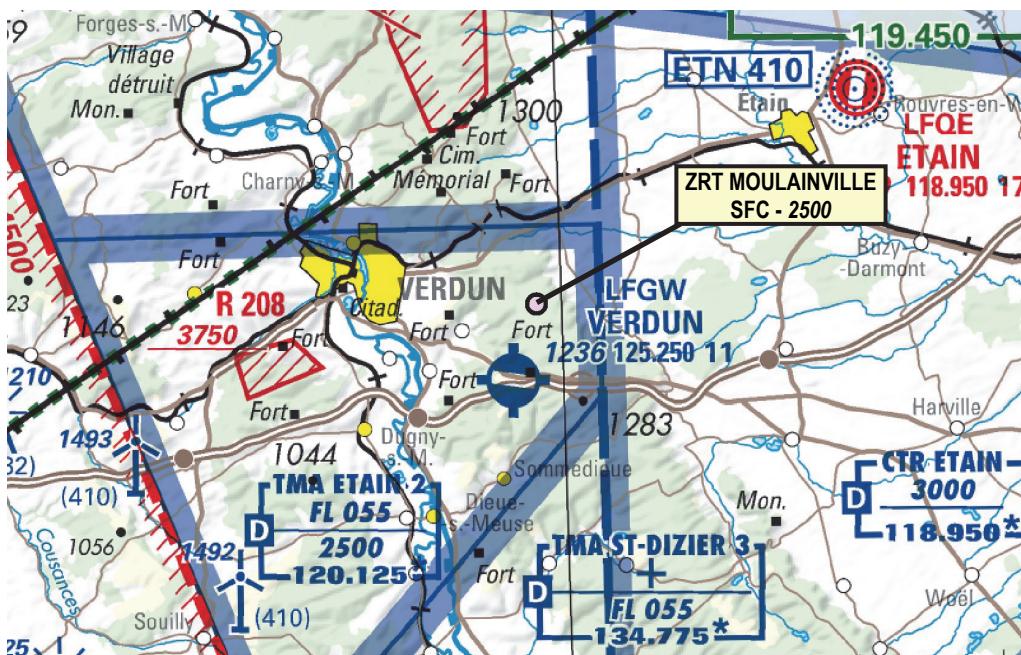


Objet : Création d'une zone réglementée temporaire (ZRT) MOULAINVILLE dans le cadre de mise en oeuvre d'explosifs dans la région de Verdun (FIR : REIMS LFEE)
En vigueur : Du 07 mai 2020 au 21 avril 2021



Extrait carte IGN au 1 : 500 00 édition 2020

ACTIVITÉ
Mise en oeuvre d'explosifs
DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ
Du lundi au vendredi hors jours fériés, activable par NOTAM à J - 48HR
INFORMATION DES USAGERS
Activité connue de :
- ETAIN TWR : 118.950 MHz
- STRASBOURG INFO : 119.450 MHz
GESTIONNAIRE
Groupement de Munitions Le Rozelier
STATUT
Zone réglementée temporaire (ZRT) qui lorsqu'elle est active se substitue aux parties d'espaces avec lesquelles elle interfère.

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG / CAM : Contournement obligatoire sauf pour les aéronefs assurant des missions de sécurité publique, d'assistance ou de sauvetage lorsque leur mission ne permet pas le contournement de la ZRT, après contact préalable avec les coordonnateurs de la mise en oeuvre des explosifs.

SERVICES RENDUS

CAG / CAM : information de vol et d'alerte

LIMITES LATERALES ET VERTICALES

Limites latérales :

CERCLE DE 400 METRES DE RAYON CENTRÉ SUR : 49 09 05 N 005 29 08 E

Limites verticales :

SFC / 2500 ft AMSL

ORGANISMES A CONTACTER**AVANT ET PENDANT L'ACTIVITÉ :**

CADRE DE PERMANENCE, tél : 06 88 23 41 14 OU 03 29 73 53 93
 OFFICIER ASTREINTE, tél : 06 88 23 41 15